



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothee GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-12

Enfance

Prestation de Service Unique EAJE

Convention avec la CAF

Rapport de Madame Aurélie Desquenne,
Conseillère déléguée à la Maison de l'Enfance

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales prend en compte, à travers des diagnostics partagés, les besoins des familles et les contributions des partenaires.

A ce titre elle a mis en place avec la commune une convention d'objectifs et de financements de la prestation de service d'accueil des enfants de moins de 4 ans qui définit et encadre les modalités de son intervention et du versement de sa prestation, ce pour une durée de 3 ans.

Ladite convention arrivant à son terme, il vous est proposé de la reconduire dans les mêmes termes.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme.
Le Maire

